



Faire ici, Faire bien, Faire bon.

## TRAIL DE LA TAMOA 2026

### REGLEMENT & INFORMATIONS

#### 1/ EPREUVE

Le Groupe Saint-Vincent vous propose la première édition du Trail de la Tamoã. Rendez-vous **le dimanche 31 mai à la tribu de Bangou** à Païta. Les parcours traversent la tribu du nord au sud. Vous aurez même la chance de passer dans les usines du Groupe Saint-Vincent.

Il s'agit d'un **trail en individuel** à la Tribu de Bangou à Païta.

3 parcours sont proposés :

- La Course de la Minoterie : environ 21,5km et 760D+
- La Course de la Rizerie : environ 10km et 240D+
- La Course de la Provenderie : environ 4km et 80D+

Les trois parcours se déroulent sur des itinéraires entièrement balisés, qu'il est obligatoire de suivre, sous peine de disqualification.

La Course de la Minoterie est ouverte aux personnes nées en 2008 et avant (18 ans et +)

La Course de la Rizerie est ouverte aux personnes nées en 2010 et avant (16 ans et +)

La Course de la Provenderie est ouverte aux personnes nées en 2023 et avant (3 ans et +)

#### 2/ DEROULEMENT

Les participants sont accueillis le dimanche matin, sur le site du marché de Bangou, pour l'enregistrement et le retrait des dossards. Vous pouvez retirer votre dossard sur place à partir de 5h30, jusqu'à 30 minutes avant le départ de la course.

Le départ sera donné à **7h30** pour La Course de la Minoterie.

La Course de la Rizerie partira à **7h45** pour les coureurs chronométrés. Les coureurs non chronométrés pourront partir entre **7h45 et 7h50**.

La course de la Provenderie partira entre **8h00 et 8h10**.

L'arrivée se situera au même endroit (parcours en boucle)



Faire ici, Faire bien, Faire bon.

A l'arrivée, des stands et un marché seront présents pour vous vendre des produits locaux de la tribu.

### 3 / DROIT D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font en ligne sur le site de Challenge Organisation [www.challenge-org.nc](http://www.challenge-org.nc) via eticket (paiement par carte bancaire).

Pour valider son inscription, chaque participant doit :

- fournir le PPS ou une licence valide s'il souhaite être chronométré (classé et récompensé)
- Payer le montant relatif à son parcours et sa catégorie d'âge.

L'inscription à la Course de la Minoterie et La Course de la Rizerie comprend : le droit de participation, le ravitaillement en boisson et nourriture sur le parcours, une boisson et un panier tressé garni à l'arrivée.

L'inscription à la Course de la Provenderie comprend : le droit de participation et une boisson à l'arrivée.

#### Prix :

*Prix préférentiel Hors Taxes : jusqu'au 30 avril 2026 à 23h59*

- Course de la Minoterie (21,5km) : **3600** FCFP
- Course de la Rizerie (10km) : **2600** FCFP
- Course de la Provenderie : **1200** FCFP

*Prix late Hors Taxes : du 1<sup>er</sup> mai au 27 mai 2026 à 23h59*

- Course de la Minoterie (21,5km) : **4300** FCFP
- Course de la Rizerie (10km) : **3300** FCFP
- Course de la Provenderie : **1500** FCFP

La date limite des inscriptions est le **mercredi 27 mai à 23h59** en ligne.

Des frais supplémentaires de gestion de **300** FCFP seront appliqués au moment du paiement. Sur place, les inscriptions sont majorées de 500 FCFP sur le dernier tarif TTC.

Pour des raisons logistiques et de sécurité, les places sont limitées à 550 participants sur l'ensemble de l'événement (150 dossards pour la Course de la Minoterie ; 200 dossards pour la Course de la Rizerie ; 200 dossards pour la Course de la Provenderie).

L'inscription est considérée comme définitive lorsque l'individu a rempli l'ensemble des obligations précédentes.

Toute inscription est ferme et définitive. Elle peut toutefois faire l'objet d'une annulation et d'un remboursement (moyennant 10% de frais de gestion – voir les CGV eticket) en écrivant



Faire ici, Faire bien, Faire bon.

uniquement par mail à [contact@challenge-org.nc](mailto:contact@challenge-org.nc), et ce impérativement avant la clôture des inscriptions (mercredi 27 mai).

Un transfert d'inscription entre deux parcours est également autorisé s'il a été préalablement communiqué à l'organisateur via l'adresse mail [contatc@challenge-org.nc](mailto:contatc@challenge-org.nc), avant la clôture des inscriptions.

## 4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 4.1 Age des coureurs

- Course de la Minoterie (21,5km) : homme ou femme né.e en 2008 ou avant
- Course de la Rizerie (10km) : homme ou femme né.e en 2010 ou avant
- Course de la Provenderie (4km) : homme ou femme né.e en 2023 ou avant

Sur la Course de la Minoterie et la Course de la Rizerie, ne seront chronométrées, classées et récompensées que les personnes ayant fourni un PPS ou une licence valide.

La Course de la Minoterie est accessible seulement en mode chronométré (pas de randonnée).

Pour la Course de la Rizerie, vous choisissez au moment de votre inscription si vous souhaitez être chronométré.e ou non.

La Course de la Provenderie n'est pas chronométré.

Les mineurs devront faire remplir par leurs parents une autorisation parentale au moment de l'inscription. Les enfants de moins de 11 ans doivent impérativement être accompagnés d'un adulte et sont sous sa responsabilité.

### 4.2 Prévention médicale et licence

Toute participation à une course chronométrée est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte) ne sont pas acceptées ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :
  - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
  - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
  - o Fédération française handisport (FFH),
  - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
  - o Fédération sportive des ASPTT,
  - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),



Faire ici, Faire bien, Faire bon.

- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- o Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

• ou Pass Prévention Santé disponible à l'adresse suivante <https://pps.athle.fr/>

Si vous ne fournissez pas de PPS ou de licence valide au moment de votre inscription, vous ne serez pas chronométré, ni classé.

Tous les PPS et licences sportives seront vérifiés individuellement.

Pour votre propre sécurité, si vous êtes enceinte, vous n'êtes pas autorisée à participer aux raids. En validant votre inscription, vous attestez que vous n'êtes pas enceinte.

Les conditions peuvent être difficiles (vent, nuit, pluie, chemins accidentés etc.). Un bon entraînement est nécessaire pour participer au grand parcours (sportif averti).

Les participants déclarent avoir les conditions physiques et médicales suffisantes et appropriées pour marcher ou courir, à l'allure de leur choix, sur un parcours chronométré de 21,5km ou 10km en montagne.

Il est formellement interdit de participer à la course avec des animaux de compagnie.

#### 4.3 Equipement

Ce raid est un raid en semi-autonomie. Trois points de ravitaillement en eau et en produits divers seront présents sur le 21,5km, 1 sur le 10km. Toutefois, les concurrents restent responsables de leur ravitaillement.

La possession pendant la course d'un téléphone est fortement conseillée.

Par contre il est obligatoire d'avoir en permanence, sous peine de disqualification :

- Chaussures fermées,
- Un couvre-chef (casquette, bob, buff),
- Au minimum 1,5L d'eau pour le 21,5km ; 1L d'eau pour le 10km et le 4km,
- 1 gobelet,
- le port du dossard non plié sur la poitrine, avec des épingles (fournies par l'organisation).

Les organisateurs de l'événement seront habilités à contrôler les équipements des participants au départ, à l'arrivée et en n'importe quel lieu du parcours. L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ d'un participant ou de le disqualifier, sans remboursement, en cas de manquement à l'un des équipements obligatoires cités ci-dessus.

#### 4.4 Postes de contrôle, postes de ravitaillement et interdictions

Un contrôle peut être effectué à tout poste de ravitaillement.

Seuls les participants porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.



Faire ici, Faire bien, Faire bon.

Les ravitaillements proposeront au minimum de l'eau et parfois de quoi se restaurer rapidement (fruits essentiellement).

Les ravitaillements dits « sauvages » et le « pacing » sont interdits. Le coureur qui se ferait assister en tout point du parcours sera disqualifié.

Les spectateurs peuvent voir les coureurs uniquement aux points de ravitaillement et aux traversées de route. **Il est formellement interdit d'accompagner un coureur sans avoir un dossard, ou de courir, de marcher ou d'utiliser un moyen de locomotion sur les sentiers balisés sans dossard. L'organisation se réserve le droit de disqualifier le coureur suivi et d'exclure tout individu de l'événement le cas échéant.**

#### 4.5 Abandon et rapatriement

Sauf blessure, un participant ne doit pas « abandonner » ailleurs que sur un point de contrôle. Il doit alors prévenir le responsable de poste, qui lui indiquera comment retourner au départ en toute sécurité.

Toute personne ayant quitté le raid avant de l'avoir terminé et sans en aviser l'organisateur devra assumer les éventuels frais de recherche engendrés par sa disparition.

## 5/ MODIFICATION/ANNULATION DU RAID

En cas de mauvaises conditions météorologiques et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'annuler et/ou d'arrêter l'épreuve en cours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et les emplacements des postes de secours et de ravitaillement, sans préavis.

En cas de conditions météorologiques trop défavorables (importantes quantités de pluie, fort risque orageux, etc.), le raid sera annulé.

En cas d'annulation avant le départ ou en cas d'interruption du raid, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

Le parcours et les profils de la course sont donnés sur le site de Challenge Organisation (<http://www.challenge-org.nc/>)

## 6/ REMISE DES PRIX

Elle aura lieu à l'arrivée à l'issue de la course.

Seront récompensés à minima :

COURSE DE LA MINOTERIE Masculin / Féminin :

- les 3 premiers scratch H et F (Né.e.s en 2008 ou avant)

COURSE DE LA RIZERIE Masculin / Féminin :

- les 3 premiers scratch H et F (Né.e.s en 2010 ou avant)



Faire ici, Faire bien, Faire bon.

## 7/ RESTAURATION & HEBERGEMENT

Un marché sera monté sur le site d'arrivée et tenu par les habitants de la tribu de Bangou. De la petite restauration sera présente. Le paiement sur les stands se réalisera en espèces.

Il est possible de camper sur le site du marché de Bangou (terrain de foot de la tribu). Le camping est à réserver et à payer en ligne au moment de l'inscription. Le montant à régler est fixé à 500f par personne (gratuit pour les – de 3 ans).

Un service de sécurité sera présent durant la nuit et le jour de l'événement.

## 8/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

LE TRAIL DE LA TAMOA 2026 s'efforce de réduire au maximum son empreinte sur l'environnement. Cela passe notamment par la réduction des déchets sur l'ensemble des épreuves.

- Chaque participant devra être muni d'une gourde ou de son propre gobelet qui pourra être rempli aux ravitaillements (aucune bouteille ni gobelet ne sera distribué).
- Aucune boisson hygiénique en contenant plastique ou aluminium ne sera distribuée à l'arrivée. Des boissons en grand contenant re-remplissable vous seront proposées dans des éco-cups (sirop, boisson de récupération et eau)

Les coureurs ne doivent en aucun cas dénaturer l'environnement dans lequel ils évoluent. Leurs déchets sont à conserver jusqu'à l'arrivée. Vous profitez de parcours magnifiques : aidez-nous à les conserver !!

## 9/ IMAGE

Par sa participation au TRAIL DE LA TAMOA 2026 chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et ses ayants droit à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix dans le cadre du TRAIL DE LA TAMOA 2026 en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

La participation au TRAIL DE LA TAMOA 2026 implique l'acceptation, sans dérogation, par chaque concurrent de ce présent règlement.

## 10 / RENSEIGNEMENTS :

Challenge Organisation Tél : 25 35 11 Email : [contact@challenge-org.nc](mailto:contact@challenge-org.nc)

Web : [www.challenge-org.nc](http://www.challenge-org.nc)

Adresse physique : 3 impasse Uitoe - 98800 Nouméa



Faire ici, Faire bien, Faire bon.